

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de la Creuse

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CHENERAILLES

Le conseil municipal de Chénérailles s'est réuni le 27 avril 2026 à 19h30 à la Mairie de Chénérailles en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille DÉPÊCHE sur convocation en date du 15 avril 2026.

Étaient présents : Mme Mireille DÉPÊCHE, M. Jean-Luc LEGRAND, Mme Oriana PARROT, M. Roger BOTTET, Mme Stéphanie GUIOMAR, M. François PARRY (arrivé à 19h40), Mme Anne REDONDEAU, Mme Brigitte LHUISSIER, Mme Ludivine GUIGNARD, M. Bruno DEBELLUT, M. Johan CZERNIKARZ, M. Romain RIQUIER, Mme Élodie MAZIN, Mme AVIGNON Sarah (arrivée à 20h), M. Jean-Louis MARIE.

Madame Oriana PARROT a été désignée secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout des points suivants :

- Modification de la durée hebdomadaire de travail des Adjoints Techniques – Service école. Modification inférieure ou égale à 10%
- Convention de mise à disposition entre la Commune et le Syndicat Intercommunal des centres de secours de Chénérailles et Peyrat-La-Nonnière (SICS) – Renouvellement

Le PV de la dernière séance est lu et adopté avec 13 voix pour et une abstention.

Ordre du jour :

- 01 – Vote du Budget Primitif 2026
- 02 – Vote des taux d'imposition 2026
- 03 - Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier
- 04 - Modification de la durée hebdomadaire de travail des Adjoints Techniques – Service école. Modification inférieure ou égale à 10%.
- 05 – Convention de mise à disposition entre la Commune et le Syndicat Intercommunal des centres de secours de Chénérailles et Peyrat-La-Nonnière (SICS) - Renouvellement
- 06 - Questions diverses

1. Vote du Budget Primitif 2026

Délibération n° MA-DEL-2026-35

Après présentation du Budget 2026, le Conseil Municipal, adopte celui-ci établi comme suit :

Fonctionnement – Dépenses : 1 356 951 € 00

Recettes : 1 356 951 € 00

Investissement – Dépenses : 616 830 € 00

Recettes : 616 830 € 00

Fongibilité des crédits (M57)

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

Madame la Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2. Vote des taux d'imposition 2026

Délibération n° MA-DEL-2026-36

Le conseil municipal,

Vu l'état n°1259 comportant les bases prévisionnelles,

Vu le budget principal,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,53 %

Charge Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état n°1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné d'un exemplaire de la présente délibération.

Votants : 15
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier

Délibération n° MA-DEL-2026-37

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Madame la Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de **ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence**.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Oùï le discours de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

- d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Commune de Chénérailles	10	9.01	REX	Vente

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés **façonnés** une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement, etc.).

Votants : 15
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

4. Modification de la durée hebdomadaire de travail des Adjointes Techniques – Service école. Modification inférieure ou égale à 10%

Délibération n° MA-DEL-2026-38

Madame Oriana PARROT, Adjointe en charge de l'école, présente le dossier à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L542-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du 02 février 2024 portant modification de la durée hebdomadaire de travail des adjoints techniques – Service. Modification inférieure ou égale à 10 %,

Vu la délibération en date du 15 mai 2002 créant l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour 17h30 hebdomadaires.

Vu la délibération en date du 26 novembre 2003 créant l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour 17h30 hebdomadaires.

Vu la délibération en date du 31 mars 2004 créant l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour 17h30 hebdomadaires.

Considérant que le temps de travail actuel des agents ne permet pas d'assurer l'ensemble des missions qui leur sont confiées dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant l'augmentation de la surface des locaux à entretenir, liée à l'ajout de salles supplémentaires ;

Considérant la nécessité de garantir un niveau d'hygiène et de propreté conforme aux exigences du service ;

Il est proposé d'augmenter le temps de travail des agents concernés afin de leur permettre d'assurer l'ensemble des tâches de nettoyage dans de bonnes conditions.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle :

- Ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi

La Maire-Adjointe propose à l'assemblée

De modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi des Adjoints Techniques – Service école à compter du 1er mai 2026 de la façon suivante :

- Ancienne durée hebdomadaire : 17h30
- Nouvelle durée hebdomadaire : 19h03

Madame la Maire sort de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter la proposition du Maire-Adjoint,

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Convention de mise à disposition entre la Commune et le Syndicat Intercommunal des centres de secours de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière (SICS) - Renouvellement

Délibération n° MA-DEL-2026-39

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la convention de mise à disposition conclue avec le syndicat intercommunal des centres de secours de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière,

Considérant la nécessité de renouveler cette mise à disposition afin d'assurer la continuité du service Administratif,

Le conseil municipal de Chénérailles, après en avoir délibéré, décide

- De renouveler la mise à disposition de Brigitte ALANORE, Rédacteur territorial, auprès du Syndicat Intercommunal des centres de secours de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière.
- Que la mise à disposition prendra effet le 1^{er} mai 2026 pour une période de trois ans, à raison de 3 heures par mois.
- Le syndicat intercommunal des centres de secours de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière remboursera à la commune de Chénérailles le montant de la rémunération correspondante (traitement et charges sociales), sur une base semestrielle.
- D'autoriser madame la Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ainsi que tout document afférent.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et communications du Maire

- Mail reçu du « Le Coq d'Or » demande concernant l'installation d'une terrasse et un concert sur le parking en face du restaurant. Pose d'enseigne et terrasse pour la foire aux chevaux
- Demande de la part de « Le Bon Accueil » pour l'installation d'une terrasse sous l'ombrière.
- La Maire se rapprochera de la DDT pour avis et recevra les responsables pour une présentation lors du prochain conseil municipal.
- Demande d'obtention du casier judiciaire n°2 pour les agents de l'école.
- Réparation du camion effectuée, y compris pose de stickers, pour un montant de 2 000 €.

- Achat d'une tronçonneuse-perche pour 1 240 € (ancien matériel acheté en 2007).
- Aucun droit de regard sur la dissolution du comité des fêtes.

Tour de table

- **Bruno DEBELLUT** : Poteau d'éclairage non réglé au stade de foot, à voir pour mise aux normes pour permettre l'utilisation en soirée.
- **François PARRY** : arbres au stade, forêt et à l'Eau Bonne abîmés. Ardoises de l'église à vérifier, gouttières à nettoyer, possibilité de profiter de l'entreprise de couverture intervenant à Chénérailles. Demande à faire le tour des bâtiments.
- **Ludivine GUIGNARD** : Affiche écobuage et information concernant le brûlage des déchets verts à mettre sur le panneau pocket
- **Roger BOTTET** : Présentation du festival hip-hop « Arts des villes, arts des champs » Financé par le Territoire Educatif Rural - Participation logistique de la commune. Nettoyage du cabinet médical – Voir le nouveau comité des fêtes pour faire un concert à l'église. Ponçage du parquet une entreprise à Crozant.
- **Jean-Luc LEGRAND** : Rencontre avec l'entreprise COLAS qui va reprendre la route de l'Impasse du Chatelard bitume et Prévision d'intervention pour travaux futurs sur la route de Saint-Dizier. Achat panneau affichage à la maison de la culture. Nettoyage de la plage : RDV le 6 mai à 14h, prévoir outils pour participation citoyenne.
- **Oriana PARROT** : réunion COMCOM à Chénérailles le 30 avril à 18h, accueil + repas.
- **Stéphanie GUIOMAR** informe de sa vice-présidence au SIVOSSCS.
- **Jean-Louis MARIE** : SICTOM -Nouveau Président à venir, SIAEP – Présidente Madame MAUDEUX Marie-Pierre poursuite des politiques sur le prix.

Clôture de séance

La séance est levée à 22h20

